

code de vie

2026-2027

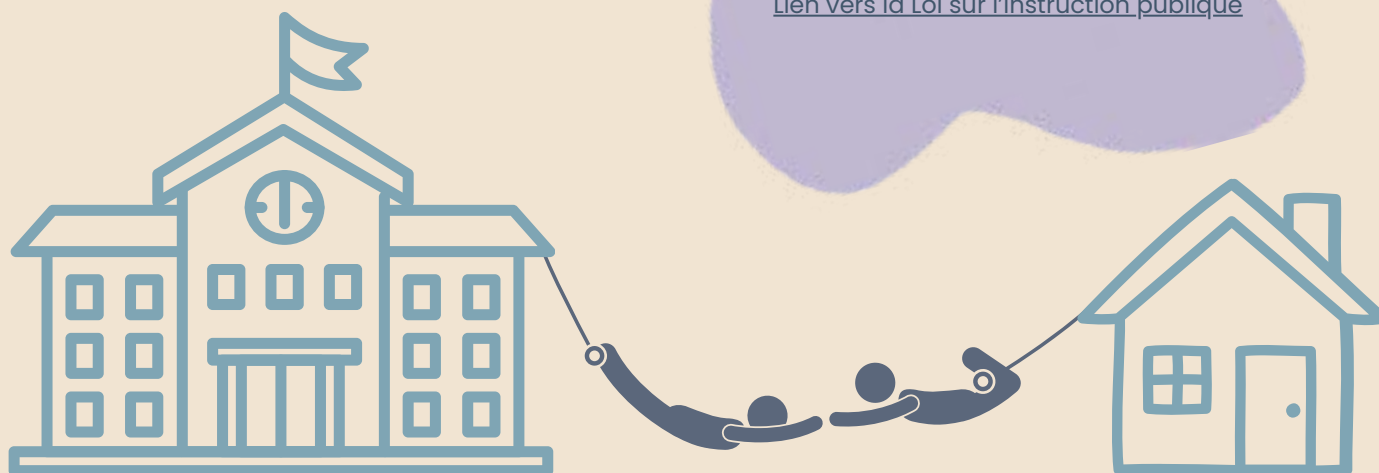
L'école Vents-et-Marées et Desbiens accueille des élèves du préscolaire jusqu'à la 6^e année du primaire. Afin d'offrir un milieu de vie respectueux et sécuritaire pour tous, notre objectif est de favoriser le développement de relations interpersonnelles harmonieuses et respectueuses.

« Ça prend tout un village pour élever un enfant ! »

À l'école, tout le personnel a autorité sur les élèves et intervient selon les mécanismes établis. La collaboration de la famille et de la communauté est essentielle pour valoriser un climat propice aux apprentissages.

Les membres de l'équipe favorisent l'adoption de comportements empreints de civisme, contribuant ainsi au bien-être de tous.

[Lien vers la Loi sur l'instruction publique](#)



Les 3 valeurs de l'école

« Les enfants n'apprennent pas ce qu'on leur dit, ils apprennent ce qu'on leur enseigne ! »

Respect

Comportements attendus de l'élève:

- Utiliser un langage et des gestes polis envers tous;
- Attendre son tour pour parler;
- Écouter la personne qui parle;
- Prendre soin du matériel et de son environnement;
- Respecter les règles de la cour de récréation.



Engagement

Comportements attendus de l'élève:

- Exécuter les consignes données par l'adulte;
- Essayer avant de demander de l'aide;
- Donner le meilleur de lui-même.

Collaboration

Comportements attendus de l'élève:

- Offrir son aide aux autres, peu importe de qui il s'agit;
- S'occuper de ses affaires;
- Accepter et inclure les autres élèves.



« Les comportements attendus doivent donc être enseignés par tous, au même titre que la lecture, l'écriture ou les mathématiques. »

Les raisons d'être

- Pour avoir un milieu favorable aux apprentissages et aux relations sociales positives.
- Pour évoluer dans un milieu sécurisant.
- Pour que chacun soit responsable de sa réussite individuelle et collective.

Reconnaissance des bons comportements

La reconnaissance des bons comportements est essentielle pour favoriser la motivation, l'engagement et l'estime de soi de tous. Nous encourageons les élèves à utiliser le titre de "madame" ou de "monsieur" et à vouvoyer le personnel de l'école.

Il existe différents moyens pour promouvoir et reconnaître les bons comportements dont :

- les défis du mois;
- l'affichage des étoiles du mois;
- l'affichage des groupes gagnants sur le tableau d'honneur.

Dans chacune des écoles, nous avons mis en place un comité des élèves. Les membres représentent l'ensemble des camarades afin de prendre part à des décisions pour des activités, des suggestions de matériel pour la cour d'école, pour souligner des fêtes spéciales, etc.



Violence et intimidation

« Je comprends que ma liberté s'arrête là où commence celle de l'autre. »

À l'école Vents-et-Marées et Desbiens, la violence et l'intimidation, c'est TOLÉRANCE ZÉRO, et ce, quel que soit le geste commis. Le protocole du plan de lutte de l'école sera appliqué pour tous les gestes de violence et d'intimidation.

En cas de geste de violence ou d'intimidation, conformément à la Loi sur l'instruction publique (LIP) du Québec, le parent recevra une communication visant à l'informer d'une situation de violence ou d'intimidation dans laquelle leur enfant a été impliqué, que ce soit à titre de victime, d'auteur ou de témoin, selon la situation.

Selon la Loi sur l'instruction publique du Québec, la violence et l'intimidation sont définies comme suit :

AGRESSIVITÉ RÉACTIVE

Résulte d'une difficulté d'adaptation chez l'élève qui peut se manifester par un geste de violence.

VIOLENCE

« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique. » (L.I.P. Art 13, 30 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)

INTIMIDATION

« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. » (L.I.P. Art 13, 1.1 0, 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)

Écarts de conduite

Interventions éducatives

Afin de favoriser l'adoption de comportements respectueux des autres et de l'environnement, nous prôtons des interventions éducatives* :

- avertissement verbal;
- encadrement pour transition, déplacement, récréation, sortie extérieure;
- réflexion et communication avec les parents;
- confiscation l'objet interdit;
- fiche de réflexion ou lettre d'excuses;
- geste réparateur en lien avec le geste posé;
- reprise de temps;
- suspension;
- retrait du service de garde pour une durée déterminée.

Comportements de l'élève qui nuisent...

à l'élève lui-même* :

- n'a pas son matériel;
- ne suit pas les consignes;
- n'écoute pas la personne qui parle;
- refuse de travailler;
- continue de jouer après le son de la cloche ou lorsque ce n'est pas le moment;
- arrive en retard;
- n'avoue pas ses torts;
- perd son temps aux vestiaires;
- a une attitude négative.

à l'apprentissage des autres* :

- parle ou commente à des moments inappropriés;
- encourage les mauvais comportements;
- brise le matériel scolaire de l'école ou des autres;
- dérange les autres;
- fait des bruits inappropriés;
- se tiraille ou provoque;
- exclut les autres;
- pousse, bouscule ou fait trébucher sans intention de blesser;
- apporte du matériel ou objet sans permission spéciale;
- utilise des gestes irrespectueux (rouler des yeux, gros soupir, ignorer).

au bon fonctionnement de l'environnement* :

- répond ou agit avec impolitesse;
- argumente;
- fait des crises de colère;
- pousse, bouscule, fait trébucher les autres de façon intentionnelle;
- quitte le milieu de vie sans permission (à l'intérieur de l'école);
- menace de blesser;
- menace d'endommager les biens physiques et l'environnement;
- émet des commentaires inappropriés racistes, sexistes ou autres;
- pose tout geste mettant l'élève ou ses collègues en danger;
- pose des gestes à caractère sexuel.

Sanctions disciplinaires

Tout élève qui adopte un des exemples de ces comportements à l'école, sur le chemin de l'école, lors du transport scolaire ou au service de garde, s'expose à des sanctions disciplinaires.

[Lien vers le plan de lutte](#)

Comportements de l'élève blessants ou non tolérés* :

- blesse intentionnellement physiquement ou psychologiquement;
- vole ou brise la propriété d'autrui;
- intimide;
- fugue (à l'extérieur de l'école);
- pose des gestes à caractère sexuel.

*Liste non exhaustive